L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1869. — 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

[illegible]

VENDREDI MATIN, 13 NOVEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bros, à leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, à 10 heures—200 caisses bottes, souliers et brodequins, chaussures pour hommes, femmes, jeunes gens, demoiselles et enfants, reçus par les derniers steamers.

Par D. E. Morphy, dans ses vastes salles de vente du premier étage au No 47 de la rue des Magasins—un magnifique assortiment d'articles de fantaisie, d'utilité et d'ornement, du dernier genre et d'un style de goût, venant d'être reçus d'Europe.

Par J. Dejan, jr. dans sa nouvelle salle d'encan, rue [illegible]—Meubles, pianos et marbres [illegible].

Par H. Scott, au No 45 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, lingerie, bonneterie, &c.

Par Eugène Tourné, sur la Levée, au pied de la rue des [illegible]—200 macorous etc.

Par [illegible] au No 59 de la rue de Chartres—[illegible] habillements d'hiver, marchandises sèches et articles de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 34 de la rue de Chartres—Nattes, manteaux, châles, tapis et lingerie.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turola, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGES ALCES,
185 ....Rue des Remparts..........185

ATTENTION !

☞ Nous sommes priés d'annoncer aux dames que la grande vente de [illegible] chapeaux, [illegible] à 11 heures [illegible] de modes de M. Le [illegible], coin Chartres et Douane, par le ministère de M. de Fariet, encanteur. ☞

ATTENTION !

☞ Eugène Tourné vendra, à 11 heures, sur la Levée, en débarquement [illegible] de Marseille. [illegible]

La dernière chance. [illegible] vendredi [illegible] courant, à 1 heures du matin, M. D. E. Morphy vendra dans sa salle d'encan de la rue des Magasins No 47, la balance d'un des plus beaux assortiments d'articles d'utilité et d'ornement qui aient jamais été annoncés.

THEATRES.

Aujourd'hui vendredi

ACADÉMIE DE MUSIQUE — Chants et exercices sur le trapèze.
THÉATRE ST CHARLES—Born to Good Luck et Irish Post.
THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Représentations de Mlle Rachel Johnson.
CIRQUE ET MENAGERIE. Cirque Tivoli.—Exercices équestres.

Confusion des pouvoirs.

La question du paiement des mandats de la police métropolitaine a donné et donne encore lieu aux plus inexplicables procédés et aux plus étranges procédures qu'il soit possible d'imaginer. Un gros volume ne suffirait pas à contenir l'historique des injonctions, des prohibitions et des mandamus auxquels a donné naissance l'interprétation des lois contradictoires votées par la pseudo-législature constituée dans le but d'obliger les contribuables de la Nouvelle-Orléans et des villes voisines à payer la police de M Warmoth. Nous n'essaierons pas de faire ici le résumé de ces procédures qui viennent de s'enrichir d'un nouvel incident dont on peut dire qu'il n'est pas le moins curieux de tous.

Rappelons seulement, avant d'arriver à ce nouvel acte de la comédie, que le Conseil de ville, par une faiblesse coupable—sinon par une connivence plus coupable encore avec les agitateurs—a renoncé à défendre les droits de la ville contre les prétentions de la police métropolitaine à laquelle pas un cent des deniers municipaux n'aurait jamais dû être livré. Une somme de six cent mille dollars, provenant de la vente d'obligations de la ville, a été versée entre les mains du trésorier d'Etat qui, au lieu de la remettre au trésorier du bureau de police, a jugé à propos de la convertir en mandats de cette même police. Or, comme le montant des mandats émis s'est élevé à $850,000, les détenteurs des mandats non remboursés ont poursuivi M. Burbank trésorier de la police métropolitaine et ont obtenu contre lui un ordre de paiement. M. Burbank n'ayant plus que cent mille dollars en caisse, n'a trouvé rien de mieux que d'intenter au maire, au Conseil de ville et au trésorier d'Etat un nouveau procès devant la Sixième Cour de District. Voici le résumé de sa pétition :

Le bureau métropolitain a fixé à $850,000 le budget de la police pour l'année 1869, sans que [illegible] la ville ait été réclamée [illegible] Les commissaires métropolitains n'ont fait [illegible] leur devoir à la ville de lever au [illegible] une taxe pour défrayer ce budget [illegible] la ville de verser le montant de cette taxe au trésorier de l'Etat qui est chargé [illegible] de la remettre au trésorier métropolitain [illegible] la ville n'a pas levé la taxe [illegible] [illegible] fermer sa caisse [illegible] aux paiements [illegible] B. demande donc à la Sixième Cour d'ordonner au maire et aux membres du Conseil de lever [illegible] taxe [illegible] [illegible] $850,000, et d'en verser le montant [illegible] aux mains du trésorier d'Etat [illegible] [illegible]

La Sixième Cour de District a ordonné aux parties citées de se présenter [illegible] [illegible]

En discutant la constitutionnalité des [illegible] métropolitaines, nous avons eu, plusieurs fois, l'occasion d'exposer les principes qui doivent servir de guide dans cette matière.

Un article de la Constitution de la Louisiane qui n'est pas dû à la sagesse des radicaux qui l'ont votée, mais qui a été emprunté aux constitutions précédentes et qui se retrouve d'ailleurs dans toutes les constitutions d'Etat aussi bien que dans la Constitution fédérale porte que la taxation sera égale et uniforme. Cette prescription constitutionnelle interdit expressément au pouvoir législatif d'imposer des taxes spéciales ou particulières à certaines parties de l'Etat. La législature pourrait lever une taxe générale pour l'entretien d'une police d'Etat, mais ne peut imposer une taxe spéciale à une ou plusieurs villes, ni à une ou plusieurs paroisses pour l'entretien d'une police spéciale [illegible] pour tout autre objet. Cela est si évident que la législature n'a pas même tenté d'entreprendre directement la prohibition. Il ont pris un moyen détourné pour arriver à leur but.

Ce que la législature ne peut pas faire, les organisations locales, municipales ou paroissiales peuvent le faire soit par elles-mêmes, soit par leurs représentants, dans les limites prescrites par la loi qui régit leur existence comme corporations. Les conseils municipaux et les juries de paroisse sont investis, pour le vote de l'impôt, d'un pouvoir législatif et discrétionnaire à la condition qu'ils ne dépasseront pas la limite fixée par la loi dans un but de protection. Mais si on concevrait que la législature peut fixer une limite maximum à ce droit de lever des impôts, il est tout-à-fait contraire à la distinction même qui existe entre les deux pouvoirs, qu'elle dicte aux représentants des communautés locales l'ordre impératif de lever tel ou tel impôt. En d'autres termes, elle peut autoriser la levée d'une taxe mais non l'ordonner; car si elle pouvait l'ordonner cela équivaudrait à la décréter elle-même, ce qui lui est interdit par la Constitution.

Cette distinction est on ne peut plus sage : elle a pour objet d'enlever à la majorité la faculté d'opprimer la minorité par des taxes arbitraires. Les impôts destinés à soutenir le gouvernement d'Etat doivent être supportés également par toutes les parties de l'Etat; il est juste que ceux qui doivent faire face à des besoins locaux, pèsent sur les localités qui en profitent, mais à la condition qu'ils seront consentis par les représentants locaux, seuls juges de leur opportunité.

La police métropolitaine est une police d'Etat que l'Etat peut payer si bon lui semble; son budget est établi par un bureau nommé par le gouverneur et étranger à l'administration municipale; cette police ne peut être considérée comme un besoin local. Les frais de ce budget, elle peut lever une taxe dans le but de contribuer au maintien de cette police, si elle le juge à propos et dans la limite qu'elle se [illegible], mais la législature [illegible] de la lui qu'un ordonne de lever cette taxe est une lettre morte.

Que dire maintenant de la prétention du pouvoir judiciaire dans cette affaire? A-t-on jamais vu un tribunal donner des ordres à une assemblée délibérante sur l'exercice des devoirs législatifs confiés à cette assemblée. C'est bien là la prétention la plus extraordinaire que nous ayons encore vue. Il n'y a pas de raison pour que le même juge n'adresse un mandamus à la législature elle-même pour l'obliger à remplir les devoirs que lui impose la Constitution. C'est pousser un peu loin la confusion des pouvoirs. Il nous semble que la Cour aurait dû de plano repousser la pétition qui lui était adressée en se déclarant incompétente pour adresser un pareil ordre à une assemblée qui est seule juge de l'usage qu'elle doit faire de son pouvoir discrétionnaire et qui ne relève à cet égard que du peuple qui l'a nommée. En tous cas, nous pensons qu'il suffira de poser la question devant la Cour à l'audience du 17 novembre pour faire mettre à néant la pétition du trésorier métropolitain.

☞ Mlle Susan Galton dans deux nouvelles pièces, ce soir, à l'Académie, pour son bénéfice.

LA TORCHE A L'ILE DE CUBE.—La proclamation de Cespedès n'a pas été une menace vaine, car nous trouvons dans un journal une proclamation du major-général Frederico Cavada, commandant l'armée du centre, qui prescrit aux commandants de division de désigner les compagnies qui seront chargées, dans les 60 jours qui suivront, de mettre le feu aux champs de cannes et de détruire les machines des sucreries; en voici un extrait :

Les champs de cannes seront brûlés à mesure qu'ils seront assez mûrs pour prendre feu. Dans chaque sucrerie on détachera et on détruira certaines parties des machines à vapeur et des appareils de façon à ce qu'on ne puisse les réparer sans être obligé de faire venir du dehors les pièces manquantes. En cas de résistance armée faite à l'instigation des propriétaires, les récoltes et les machines seront entièrement détruites et les bâtisses incendiées.

Les projets incendiaires des chefs cubains ne pourront pas, sans doute, être mis partout à exécution, mais si l'œuvre est confiée aux nègres à demi-barbares qui se sont fait les alliés des révoltés, les ravages du feu continueront longtemps après que la résistance armée aux troupes espagnoles aura cessé, et les dommages seront incalculables.

Théâtre de l'Opéra.

Nous nous hâtons de constater le succès éclatant de la représentation du Trouvère—succès pour tous les artistes, et véritable triomphe pour M. Méchot. Le public ne doute plus maintenant que M. Méchot soit un fort ténor—le chanteur a donné deux ut de poitrine !

Heureusement pour M. Méchot, il a mieux fait que cela, il a chanté tout son rôle, particulièrement l'andante du troisième acte, et la scène de la prison, dans le meilleur style, et en véritable artiste.

MM. Dumestre et Depassio, Mlles Arnal et Zœa ont partagé le succès de leur camarade.

C'est là une excellente soirée pour l'Opéra et pour le public.

Demain, samedi, *La Dame Blanche*, pour les débuts de M. Ketten, 1er ténor léger, et Mme Mineur-Potier, 1ère chanteuse légère.

☞ Mr. Wardlin, comme Chang Chow-Hi—à l'Académie, ce soir, pour le bénéfice de Susan Galton.

CHARBON.—La maison W. G. Coyle & Co., bureau rue Gravier No. 138, et dépôts à l'encoignure des rues Magasins et Girod et encoignure des rues Julia et Water, fait distribuer dans toutes les parties de la ville, du Pittsburg, du Cannel anglais et de l'anthracite aux plus bas prix du marché.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté le[s] deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que sûre.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Lila & Zoé, les gymnastes, pour le bénéfice de Mlle Susan Galton, ce soir à l'Académie de Musique.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRES DES SUCRES.—Le général Butler a été engagé comme avocat par les détenteurs [illegible] l'affaire des sucres de la Nouvelle-Orléans. M. Boutwell, loin de reculer, a reconnu [illegible] [illegible]

UN NOTABLE DANS SON INDIGNITÉ.—Henry Peters [illegible] Cour de District pour deux ou trois chefs [illegible] [illegible]

CAUSE TRANSFÉRÉE.—Dans l'affaire de J. T. [illegible] représentant la Chambre de commerce contre Charles Morgan, la Compagnie de [illegible] et la Ville de la Nlle Orléans, le [illegible] [illegible]

AFFAIRE CONTESTÉE.—Hier à la Cinquième Cour de District a été appelée l'affaire de l'Etat contre Fagan et d'autres, dans l'affaire de la construction d'abattoirs sur la terre de Charles Cazarge, près des casernes. L'exception qu'on venait de plaider est continuée.

LES FONDS DE POLICE.—Hier, à la Sixième Cour de District, un ordre a été pris contre M. S. M. Burbank, trésorier du bureau de police métropolitaine, pour qu'il montrât, 17 du courant, il donne les raisons pour lesquelles il ne serait pas puni en négligeant d'obéir à un mandamus de la Cour qui lui ordonne de payer à Octave Belot $25,000, montant des warrants métropolitains qu'il a en sa possession.

FILATURE ET FABRIQUE.—Nous avons au[illegible] la prochaine mise en activité de la filature et fabrique de coton, à la fondation de laquelle a contribué si puissamment M. Victor Perret, et dont M. Hepp est le président. Nous serons en mesure prochainement de donner une description détaillée de cette manufacture qui va inaugurer en Louisiane une nouvelle ère industrielle.

GARROTEURS.—Les citoyens du second et du sixième precinct se plaignent que des bandes de garroteurs se promènent toute la nuit pour attendre et surprendre les personnes attardées. Pendant la dernière quinzaine, nombre de brigandages de ce genre ont été commis. La police n'est pourtant pas inactive, mais il nous semble qu'elle devrait arrêter tout individu paraissant vagabonder à une heure avancée de la nuit.

ARRESTATION ET DISPARITION.—Dimanche matin, la police avait arrêté à bord du steamer *Great Republic* un certain col J. H. Alexander qui avait obtenu en divers endroits de fortes sommes d'argent en se donnant pour un officier militaire. Cet homme a échappé mercredi soir à la vigilance du député marshal W. F. Loan. On a trouvé dans l'hôtel où il était gardé deux lettres, l'une adressée à Loan et l'autre adressée à Alexander lui-même. La première portait qu'on trouverait son corps, (le corps d'Alexander) dans le fleuve devant la rue du Canal et qu'il fallait envoyer ses effets chez lui à New York, Cinquième Avenue, ou l'on dit qu'il avait mené un train élégant de maison.

Alexander est âgé de 45 ans environ, ayant 5 pieds 8 pouces de taille, cheveux noirs, fortes moustaches noires, et l'apparence d'un juif dans toute sa tenue et son allure. Il parle un anglais rompu. On présume que les parties intéressées dans les fraudes contre le Revenu, ont assuré l'évasion du prisonnier pour n'être pas compromises elles-mêmes dans les révélations qui auraient pu survenir. Alexander a dit au marshal qu'il était ici pour une transaction de $60,000.

DEUX HOMMES BLESSÉS.—Mercredi vers 10 heures du soir, une difficulté s'étant élevée dans le salon de Tom Lasser, rue Bagatelle, entre J. Johnson et Sam Whiffin, les contenants tirent tirés et Johnson reçut deux coups à la tête, et Whiffin un coup dans le côté. Il paraît que ces deux hommes avaient fait un pari sur un combat de chiens et que le pari avait dégénéré en dispute violente. Tous deux, vivant dans le même voisinage, ont été emmenés chez eux sanglants. Un médecin appelé rapporte que Johnson est dans une situation très critique.

RECORDER GASTINEL.—Gautier Manuel a été saisi hier matin dans un wagon, après avoir reçu, suivant sa déclaration, un coup de feu dans le côté gauche. Gautier paraît être mourant. Mais après des renseignements pris par les officiers Malone et Mannel, il se trouve que Gautier n'avait reçu aucune blessure, mais qu'il avait un revolver dans sa poche et qu'un de ses canons s'était déchargé par accident. Il a été condamné à payer le cocher qui l'avait amené à la station, et pour plus ample instruction il comparaîtra devant la Première Cour de District pour port d'armes cachées.

TEMPERATURE—11 Nov. 1869.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	....	53 degrés
12	"	61 "
3	" P. M.	64 "
6	"	62 "

☞ Mlle Susan Galton dans le rôle de Pot-Pin Sing, pour son bénéfice ce soir, à l'Académie.

☞ La machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick, 97 & 118 rue du Canal. ☞

☞ Nous lisons dans le *New-York Express* :

Pour les poitrinaires, les médecins n'ont guère été jusqu'ici que des porteurs de poêles. La possibilité d'arrêter et d'extirper cette classe de maladies, dans une mesure égale à la mitigation de la petite vérole par la vaccine, est une matière non seulement intéressante pour les médecins, mais encore pour tout le monde. Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt la publication du Dr Hunter, le *Specialist Medical*, proposant sur un terrain scientifique et démontrable, les premiers moyens et les moyens les plus rationnels de guérison. Tout en désirant beaucoup avancer la cause où il s'est enrôlé, le Dr Hunter semble reconnaître pleinement l'importance de garder en suspicion des empiriques ignorants et de l'emploi sans mesure et extravagant de l'inhalation par des médecins qui n'ont que des connaissances générales avec les affections pulmonaires. Son journal, duquel nous donnons de longs extraits dans notre première page aujourd'hui, offre un exposé complet et habile du système.

☞ Le risible burlesque Chinois Ching-Chow-Hi, à l'Académie ce soir. Bénéfice de Mlle Susan Galton.

LE CHOIX D'UN ROI EN ESPAGNE.—Nous avons annoncé que de nouveaux efforts avaient été faits auprès du roi don Fernando pour l'engager à accepter la couronne d'Espagne, afin d'amener, dans un temps peu éloigné, la réalisation de l'union ibérique.

Des dépêches de Portugal disent que l'envoyé du gouvernement espagnol a été reçu par le roi don Fernando, le lendemain de son arrivée, mais qu'il n'a pas eu de ce prince une seconde audience.

Nous croyons savoir, en effet, que le prince n'a vu l'envoyé espagnol qu'une seule fois, mais il a chargé un de ses agents auquel il accorde la plus grande confiance, de conférer avec lui. La question a été examinée sous toutes ses faces, et elle n'a encore reçu aucune solution définitive. On croit cependant que le roi don Fernando persistera dans ses premières résolutions; mais tant que son nouveau refus ne sera pas parvenu à Madrid, le gouvernement s'abstiendra de saisir les Cortès de la question du choix d'un monarque. (*Patrie*)

☞ Bénéfice de Susan Galton à l'Académie ce soir.

LE SPIRITISME DÉVOILÉ.—Un M. Faulkner, fabricant d'instruments de physique à Londres, déclare tranquillement, dans les colonnes du *Standard*, avoir fourni durant de longues années un grand nombre d'aimants et de batteries électriques construites expressément pour être cachées sous le plancher, dans les placards, sous les tables et même dans l'intérieur des tables.

Il déclare aussi avoir fabriqué des quantités assez considérables de fils de fer destinés à être dissimulés sous les tapis, les boiseries, les chambranles des fenêtres, etc.

C'est au moyen de ces fils et de ces batteries que se manifestaient les esprits frappeurs et que les tables exécutaient des sarabandes.

Les communications s'établissaient grâce à de petits boutons en métal ou de clous à grosses têtes fixés sous le tapis à un endroit connu seulement du spirite.

Ce même M. Faulkner raconte aussi qu'il fabriquait des batteries pour les poches des tailleurs battant d'eux-mêmes, des cloches sonnant à toutes volées, etc.

☞ Oh, ça coûte que d'Offenbach, Lischen et Fritzchen à l'Académie ce soir, pour le bénéfice de Susan Galton.

Courrier des modes.

Paris, 25 octobre

Si nous parlions un peu des chapeaux tyroliens ?.... Mesdames ce sera pour d'excellents mal portés en général, et que c'est pour cette raison peut-être que nous leur avons accordé jusqu'ici un bienveillant silence ! Pour les vraies élégantes, tout ce qui brille n'est pas beau et il n'est tout une autre conversation que celle de la nouveauté. Il est lors de toute que les chapeaux tyroliens ont été vus, au début, sur quelques têtes [illegible] [illegible]

[illegible]

Les premiers froids ont amené leur vogue [illegible] [illegible]

[illegible]

Les robes de clair [illegible] [illegible]

Comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, les toilettes blanches survivent à l'été et [illegible] des toilettes dans [illegible] [illegible]

Les dernières chaleurs ont fait reparaître les robes d'été et l'on en a profité pour fêter les costumes qui ont brillé en Allemagne et aux bains de mer. On a revu des masses de foulards et surtout des foulards blancs ou écrus brodés de fleurs des champs. Ceci va passer à l'état de souvenir, car le temps est redevenu frais et l'on va prendre les robes d'automne pour ne plus les quitter. Parmi celles que des robes sera celle de Mme G.... en satin uni bouton d'or; la jupe ronde est ordonnée d'un haut volant plissé, la casaque à des revers de velours noir et la ceinture est pareille. C'est une toilette un peu voyante, mais très riche et convenable, pour la voiture et les visites de cérémonie. Une autre robe de dîner est en satin violet à longue traîne bordée d'un haut volant pareil doublé de satin blanc; la tête est coquillée de manière à bien laisser voir le satin blanc de la doublure; une grosse ceinture est doublée de même; les manches sont arrêtées au temps, au temps par des bracelets de satin qui leur font former des cloches, et le corsage carré est garni de bretelles qui vont rejoindre la ceinture.

Un autre costume, mais pour le matin celui-là, est en popeline marron tout orné de bandes de velours noir. Une redingote parsoie ferme droit par deux rangs de gros boutons en velours noir; le col et les revers de manches en velours noir. On voit beaucoup de paille et de satin à larges raies de velours noir. Il y a quelques autres l'on payait ces étoffes jusqu'à 26 fr. le mètre, et aujourd'hui on les a pour 15 ou 20 francs, selon leur qualité. Ce sont des robes très distinguées, et qui, au fait, ne coûtent pas plus chères que d'autres, parce qu'il ne leur faut aucun ornement. En outre elles sont mesurables parce que la raie de velours [illegible] celle de soie. Nous pourrions en citer une qui est à sa troisième transformation et qui semble toujours nouvelle et toujours jolie.

Mme de B.... porte pour le matin un costume très convenable en faille noire avec un volant de velours et une casaque à revers de velours sur la poitrine et aux basques. Sa sœur en a commandé un semblable avec la jupe en satin hortensia et la casaque noire à revers hortensia. L'Opéra commence à revoir quelques toilettes; Mme d'A. y était, l'autre soir, en robe de satin vert ornée de guipure blanche; la comtesse de W.. en faille bouton d'or et dentelles noires. On y voit cependant encore beaucoup de robes montantes. La réouverture des Italiens n'a pas brillé par son élégance ! Il y avait quelques belles toilettes portées par des étrangères, mais le côté français avait des robes peu fraîches et pas habillées du tout. Presque toutes les robes étaient montantes et avaient l'air de venir se reposer aux Italiens des fatigues des eaux !

On nous prédit de plus en plus un hiver très-froid et très-triste. Beaucoup de familles en deuil, les Espagnols peu disposés à danser, les châtelains se disposant à ne revenir qu'en février, la politique brumeuse, l'argent rare, les maris grognants, le monde officiel ne faisant pas de projets dans l'appréhension du lendemain... enfin du noir, beaucoup de noir partout! c'est charmant en toilette, mais ce n'est pas gai autrement.

COMTESSE DE MARLY.

☞ Mlle Susan Galton dans le rôle de Lischen, ce soir à l'Académie, pour son bénéfice.

Deux émules de Troppman.

QUINTUPLE ASSASSINAT EN BELGIQUE.

Un nouveau Troppman vient de se révéler en Belgique. Des crimes horribles viennent d'être découverts à Harnu village du Hainaut, situé entre Mons et la frontière française. Voici les détails de ces épouvantables forfaits, que nous résumons d'après l'*Organe de Mons* :

Il y a quatre ans, un jeune homme vint se fixer à Harnu en qualité de domestique-berger. En 1866 il épousa la fille d'un fermier de l'endroit. Le ménage était pauvre; cependant le mari, nommé Jacques Dessoules-Monstier, fit la connaissance des frères Thirion, marchands de moutons à Bertrix, dans les Ardennes. C'étaient de forts gaillards taillés en hercules, et que l'on voyait au marché porteurs de ceintures pleines d'or, bien qu'ils fussent mal vêtus.

Il y a dix-huit mois, l'un des frères vint à Mons, puis dans les localités voisines. On ne le revit pas. Son frère alla le chercher, il disparut également. Le troisième frère entreprit le voyage pour retrouver ses deux frères, nouvelle disparition.

Un fait significatif, c'est que l'on suivait les traces des frères Thirion jusqu'à Hornu, mais que là on ne pouvait plus savoir ce qu'ils étaient devenus, où ils étaient allés. Le parquet de Mons, auquel nous ne pouvons adresser des éloges, pas plus d'ailleurs qu'à M. le juge d'instruction, ouvrit une enquête, fit même appeler alors Dessous-le-Moustier, que la rumeur publique accusait de l'assassinat des trois frères; mais il ne prit aucune mesure, ne fit opérer aucune fouille dans la maison de cet individu, pourtant mal famé, et l'affaire en resta là.

Dessous-le-Moustier étant retourné tranquillement chez lui prospéra bientôt, lui qui n'avait quelque temps auparavant ni sou, ni maille, il s'arrondit, paya des dettes qu'il avait contractées, fit à son tour sur une certaine échelle le commerce de moutons, et devint, au point de la position de fortune, un des notables de la commune. Mais, nous devons le dire, les habitants d'Hornu frayaient peu avec lui, ils le considéraient, avec raison, comme un misérable capable de tout, et ils le redoutaient même.

Ajoutons encore que quelque temps après la disparition des frères Thirion, Dessous-le-Moustier fit combler un puits qui se trouvait dans l'avant-cour de son habitation, et ce, sous le prétexte de placer une grande porte à celle-ci. Il fit également, vers la même époque, combler une fosse à purin qui se trouvait vers le fond de la cour, et sur l'emplacement de laquelle on éleva une petite construction.

Ces faits auraient dû attirer l'attention du parquet, Dessous-le-Moustier subissant une certaine surveillance; mais on les trouva sans doute très naturels, tout autant que la fortune rapide de l'ancien domestique, et Dessous-le-Moustier put vivre en toute quiétude.

Les choses en étaient là quand, il y a environ dix jours, la femme de Dessous-le-Moustier tomba malade, les symptômes de la maladie parurent singuliers au médecin, M. Querion, appelé à donner ses soins à cette femme; en effet, celle-ci, qui se portait assez bien le jour, était prise de vomissements pendant la nuit, après avoir avalé des breuvages que lui préparait son mari. Le jour, Dessous-le-Moustier étant absent pour les besoins de son commerce, sa femme paraît n'avoir rien [illegible].

Pendant toute la semaine dernière il y eut [illegible] [illegible]

[illegible]

Le lendemain samedi, la femme de Dessous-le-Moustier reçut une nouvelle visite du médecin, qui constata un mieux sensible dans l'état de la malade, et cependant, le dimanche matin, Dessous-le-Moustier alla faire visite à des parents les engageant à venir voir sa femme qui était gravement indisposée [illegible]

[illegible]

Le lendemain, mardi, Dessous-le-Moustier allait tranquillement vaquer à ses affaires, après avoir commandé au curé un enterrement [illegible] [illegible]

Le parquet de Mons, avisé, Dessous-le-Moustier plus tard qui [illegible] [illegible]

Sur ces renseignements de la justice, qui rappelle [illegible] [illegible]

On comprend l'impression que la découverte de ces crimes a causée dans le voisinage et en notre ville. C'est un drame aussi terrible que celui de Pantin, qui se déroule devant la cour d'assises. [illegible] [illegible] [illegible] traces aux environs de Mons.

Ce matin, le procureur du roi, accompagné du juge d'instruction et du médecin légiste Lebrun, s'est rendu à Hornu, où l'on devait porter Dessous-le-Moustier pour le mettre en présence de ses cadavres.

Dessous-le-Moustier, n'omettons pas ce détail, a une maîtresse, qui se trouve même enceinte, et qui, dans cet état, venait travailler chez l'accusé, vis-à-vis de la défunte, qui connaissait les relations de son mari.

On lit dans l'*Organe de Mons* du 21 :

Hier matin, Dessous-le-Moustier, porteur de la camisole de force, a été conduit à Hornu, dans son habitation, où se trouvaient M. le procureur du roi, M. le juge d'instruction et le médecin légiste Lebrun. Dessous-le-Moustier avait sur les yeux un bandeau, et quand on le lui ôta, il se trouva subitement en présence des cadavres de deux des frères Thirion, de ceux retirés du puits. Il éprouva une certaine émotion; tout alternativement; mais quand un des magistrats présents lui eut dit : "C'est vous qui les avez tués," il protesta en disant : "Ce n'est pas moi; c'est Hoyon." Cet Hoyon est un berger presque septuagénaire qui habite également Hornu.

Immédiatement on fit faire à Dessous-le-Moustier un demi-tour, et on le conduisit près de l'ancienne fosse à purin, où le troisième cadavre était étendu. Alors Dessous-le-Moustier n'y put tenir, et il avoua avoir en effet assassiné les frères Thirion avec le concours du vieux berger Hoyon. Mais il nia énergiquement avoir empoisonné sa femme.

Dessous-le-Moustier, ayant avoué, entra ensuite dans quelques détails au sujet des assassinats : pour se débarrasser de ses victimes, il les grisait d'abord (car les frères Thirion étaient de solides gaillards, nous l'avons dit) puis, quand elles étaient bien sous l'influence de l'ivresse, il les frappait (les étranglait). Et cela, d'après lui, avec l'aide de Hoyon. Mais Hoyon qui a été immédiatement arrêté, et qui a été mis en présence de son accusateur, nie énergiquement avoir pris part aux crimes.

Dessous-le-Moustier a déclaré que la première victime, Pierre Thirion, avait seul de l'argent quand l'assassinat a été commis. Pierre était porteur d'une somme de 3 à 4,000 francs que Dessous-le-Moustier prétend avoir partagée avec Hoyon, mais de cette façon : il y avait deux billets de 1,000 francs, et Dessous-le-Moustier se les appropria pour ne partager avec son complice que l'or dont la ceinture de Thirion était garnie.

Voici à quelles époques les frères Thirion ont été assassinés : Pierre-Joseph âgé de soixante-deux ans, en mars 1868; Nicholas, âgé de cinquante-huit ans, en avril suivant; Gustave, âgé de quarante-trois ans, un mois après.

Dessous-le-Moustier n'est âgé que de vingt-huit ans.

La Russie vient aussi d'avoir son criminel qui ne le cède en rien en férocité à Troppmann, en France, et à Dessous-le-Monstier, en Belgique. Voici ce que raconte le *Journal d'Odessa* :

Cinq cadavres ont été trouvés le 11 octobre, dans la matinée, entassés les uns sur les autres, dans une affreuse petite masure de Moldowanka. Rien de plus sinistre, du reste, que l'endroit où ce quintuple assassinat a été commis. C'est au-dessous de la campagne Ronée, dans un ravin où l'on ne trouve que des puits et qu'on doit traverser pour aller à la Novaia-Hobska, sur le chemin, si c'est un chemin, qui va de la Moldowanka aux étangs du Pérécipe.

Dans cette partie des puits, au milieu de masures informes, il en est une plus misérable encore que les autres, construite avec des pierres non taillées, placées sans la moindre jonction, et dont le toit devait donner passage à toutes les intempéries.

A moitié enfoui dans la terre, cet antre se compose d'une écurie et de deux petites chambres, mesurant à peine une sagène carrée (2 mètres): c'est dans la plus petite, servant de passage pour entrer dans l'écurie et l'autre chambre, qu'une grand'mère de soixante-douze ans, un père, une mère et deux enfants ont été assassinés cette nuit. On ne peut attribuer d'autre mobile à ce crime que le vol, et pourtant que pouvait posséder les pauvres habitants de cet endroit ?... Quelques roubles à peine; toute leur fortune consistait en trois vaches et un cheval; on n'a volé ni l'un ni les autres. C'était une famille juive. L'assassin s'est introduit en dérangeant quelques pierres de l'écurie, de manière à former une ouverture suffisante pour lui.

Il aura surpris ces pauvres gens dans leur sommeil et les aura assommés avec un instrument contondant. Il n'y a pas eu pour ainsi dire de sang répandu.

Après les avoir tués, le meurtrier en a fait un tas, et tout a été dit. La justice informe.

On a arrêté un homme qui était employé par le juif pour la vente de l'eau du puits.

Un des enfants vit encore, mais on n'a nulle espérance de le sauver.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Un coureur de blocus pour les Cubains

Son arrestation par une canonnière anglaise

Ledru-Rollin attendu à Paris.

Magnifique traversée du Pereire.

8 jours 4 heures 35 minutes.

C'est la plus courte traversée jusqu'à présent.

Nouvelles européennes.

Paris, 11 nov—Ledru Rollin qui est attendu ici aujourd'hui sera promptement arrêté à son entrée sur le territoire français.

Les espèces ont diminué de près de 8,000,000

Havre, 11 nov—Le steamer Pereire est arrivé ici aujourd'hui en 8 jours 4 heures et 35 minutes, ce qui est la plus courte traversée de l'Atlantique accomplie jusqu'ici.

Nouvelles de Washington.

Washington, 11—Le département de la marine a reçu l'information suivante : Key West, 3 nov. Un schooner anglais est arrivé à Nassau aujourd'hui avec 120 hommes du steamer Lillian, parti de Cedar Keys le 5 octobre.

Le Lilian a longé la côte du sud-est des Cuba sans essayer de débarquer les hommes. De là, il s'est rendu à Nassau le 16, portant les contrats cubaines. Il était à court de charbon ayant précédemment débarqué 150 hommes près de Nassau, avec des provisions pour deux jours. Le Lilian a essayé de faire du charbon le lendemain, en restant à quelques milles en mer. Mais le schooner de charbon fut saisi par la canonnière anglaise Starling.

Le Starling tira sur le Lillian. Le Lilian revint à Nassau et fut saisi par les autorités Anglaises. Quelques 12 heures après la saisie, le Lillian sombra. Il se trouve maintenant sur les rochers avec sa poupe brisée. Presque toutes les personnes sont arrivées à Key West sur [illegible]. La communication est signée W. W. Queen, commandant dans la marine des Etats-Unis.

Solon Robinson, rédacteur des articles sur l'agriculture dans la *Tribune* de New York, le général Halsted et le Dr Tremble du New Jersey, se rendront à la foire de Georgie.

Le revenu a reçu du 1er au 6 inclusivement, $2,250,000. Total pour le mois d'octobre : $16,300,000.

Washington, 11—Les affaires de chemins de fer de Virginie et Tennessee, de Knoxville à Bristol, d'East Tennessee et Georgie à Dalton, de Nashville et Chattanooga Nord Ouest de Nashville à Johnsonville sur le Tennessee, ont été entendues, hier, sous la présidence du juge Swayne. Les avocats ont d'accord sur ce point que les compagnies retiennent les routes et [illegible] leur dette à l'Etat du Tennessee et que leur quote est employée à la liquidation de leur dette envers le gouvernement fédéral.

Nouvelles Diverses.

Pittsburg, 11 nov—Le comité réuni des assemblées de la Réunion Presbytérienne a rapporté [illegible] qu'il était d'accord sur tous les points réunis et a recommandé la réunion des comités des deux corps pour compléter les détails de la reconstruction.

Les assemblées quittent en ce moment à Philadelphie, au mai prochain. Le rapport est regardé comme décidant le droit de réunion.

Jackson 11 nov—L'hon Jefferson Davis est arrivé ici cette après midi et a été reçu par Mme [illegible]. Il restera probablement pendant la foire la semaine prochaine.

La campagne électorale devient plus vive dans le Mississippi et toutes les classes manifestent un grand intérêt.

Charleston, 11 nov—Les grandes groceries de Kiatt & Co., et J. N. M. Woodman, de la rue d'East Bay ont été détruites par le feu hier. Le grand établissement voisin de [illegible] a été endommagé gravement. Perte $250,000. Assurance partielle.

Raleigh, 11—L'assemblée des actionnaires du Chemin de fer de la Caroline du Nord, pour décider la question d'un bail à R. et G. R. R., est indéfiniment ajournée.

Memphis, 11—L'élection des directeurs du Chemin de fer de Little Rock a eu lieu hier. Le maire Leftwich a protesté contre l'élection, au nom de la ville, par la raison que les trois quarts des actions n'étaient pas représentées.

Les officiers de la ville ont reçu ordre de ne pas reconnaître la nouvelle direction.

Une dépêche à l'*Avalanche*, dit qu'un soldat a été tué à l'arsenal, hier matin, par le major Scaiberry, ce soldat était entré dans la maison et c'est quand il tâchait de s'échapper qu'il a reçu le coup de feu.

New York, 11 nov—Des négociations sont pendantes entre la compagnie de l'Union Télégraphique de l'Ouest et le Câble Français. On rapporte que l'un des vieux fils de fer est tellement usagé par quelque [illegible] que les communications en sont ralenties et incertaines.

Le *Post* dit : Les investigations faites à la Douane ont fait découvrir des fraudes en drawbacks, dont le chiffre ne va pas à moins de $1,000,000. Les fraudes ont été exécutées de la manière la plus hardie. Certains grands officiers de la douane y sont impliqués.

Marchés Européens.

Londres, 11 nov—Les espèces ont diminué de £344,000.

Liverpool, 11 nov. au soir—Coton plat, upland 11 1/2, Orléans 11 3/4 Vendu 10,000 balles, dont 2000 pour l'exportation et la spéculation.

Londres 11 nov—au soir.—Cons. 93 3/8 à la clôture. Bons 83 1/2.

Marchés américains.

New York, 11 au soir—Coton calme à la clôture et fléchissant. Vendu 2,500 balles; Mid. 25. Farine en faveur des acheteurs.

New York, 11 au soir—Fonds du gouvernement 5 20, 115. Fonds du Sud inactifs mais fixes. Argent plus facile de 5 à 7. Offres libérales. Sterling plat. Or fixe à 126 5/8. Actions généralement incertaines.

New York, 11 nov—Le marché monétaire est toujours serré. 5.20, 115 1/8. Louisiane 65 Levée, 59 3/8.

Savannah, 11 nov—Coton calme, mid 23 1/4. Vendu 800 balles. Reçu 2600. Exporté 5580.

Charleston, 11 nov—Coton, bonne demande et ferme, mid 23 1/2 Vendu 500 balles. Reçu 2035. Exporté pour le cabotage 1079.

Mobile, 11 nov—Coton actif à l'ouverture, mais calme à la clôture. Middling 23 1/4. Vendu 1200 balles. Reçu 820. Exporté 398.

Memphis, 11—Coton plat. Mid. 23 1/4. Reçu 1597. Exporté 1,991.

Cincinnati, 11 nov—Farine de famille 5 25. Maïs 86 Whiskey inactif à 1 00. Coton plat. Mid. 23 1/2. Porc 31 00.

St Louis, 11 nov—Farine superfine 4 00. Nouveau sucre de la Louisiane 11 1/2 à 13 1/2. Mélasse 50 à 70. Porc $29. Graisse 16 3/4 en tierçons.

Chicago, 11 nov—Farine extra de printemps 3 62 à 5 00. Maïs 67. Sucre de Cube 13 1/4 à 14 1/2. Porc $27. Graisse 16.

Louisville, 11 nov—Coton calme. Mid. 24. Farine extra de famille 5 50. Avoine 50. Sucre prime 14. Mélasse 75. Vendu 16 b. de tabac de 8 à 9. Porc 30. Graisse 17.

Nouvelles des rivières.

St Louis, 11—Le fleuve baisse.

Louisville, 11—La rivière baisse avec 3 pieds 4 pouces d'eau dans le canal.

Memphis, 11—Descendant, le Julia, Atlantic, Henry Jones et Keaton. Montant : l'Armadale, Olive Branch. Le fleuve baisse. Temps clair et frais.

Cairo, 11 nov—Montant : le Sam Brown, Rubicon, Indiana, Bismark. Descendant le Lizzie Gill, Colorado, Mississippi. Les eaux ont baissé de deux pouces. Temps chargé.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 11 nov., 6 P. M.—Arrivée, la barque Latbella, en 19 jours d'Halifax, sur lest. Pas de départ.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Madrid, 11.—Dulce écrit au gouvernement pour lui exposer les intrigues du duc de Montpensier. Il prévient le gouvernement que les unionistes résisteront si Montpensier est battu.

Des avis de Lisbonne disent que les modérés réfugiés d'Espagne achètent des armes et préparent une insurrection.

Quatre-vingt-trois députés sont engagés au duc de Gênes.

St Pétersbourg, 11—Le choléra sévit à Kieff.

Washington, 11—L'hon. Robt. V. Walker est mort.

L'impression de billets de circulation à New-York a été suspendue à cause de certains soupçons d'irrégularité, et nombre d'experts du Trésor y ont été envoyés pour tirer l'affaire au clair.

Paris, 11 nov—Bourse ferme à l'ouverture.

Liverpool, 11 nov—Coton plat.

New York, 11 nov—Actions inactives et incertaines. Argent 7. Sterling 9. Or 126 3/4. Vieux bons de la Louisiane 65. Levée 6's 59 1/2.

—Le *Monde* a reçu communication de la note suivante :

Le terme fixé par le révérend père préposé général des Carmes déchaussés au père Hyacinthe de l'Immaculée Conception, définiteur provincial et supérieur de la maison de Paris, pour qu'il rentrât dans ledit convent, étant expiré, vu les pièces et les témoignages authentiques constatant que ledit père Hyacinthe n'est pas encore rentré dans ce couvent, l'autorité supérieure de l'ordre, par décret en date du 18 octobre 1869, a déposé le père Hyacinthe de l'Immaculée Conception de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant d'ailleurs atteint par son apostasie, et sous le coup de l'excommunication majeure, ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'ordre contre les apostats.

LA LANGUE DU CONCILE.—On a dû naturellement se préoccuper de la langue dans laquelle auraient lieu les délibérations du concile. Trois pouvaient être employées, la française, l'italien ou le latin; la dernière paraît avoir prévalu, mais comme il viendra de toutes les parties du monde une foule d'évêques de nationalités diverses, la congrégation de l'index a été chargée d'établir autant que possible une prononciation uniforme du latin, afin que le concile ne puisse pas devenir une véritable tour de Babel.

ENCORE UN FUSIL A AIGUILLE.—On nous écrit de Berlin, le 19 octobre qu'après une série d'expériences un modèle définitif de fusil à aiguille perfectionné vient d'être arrêté. Ce modèle a été adopté à l'unanimité par la commission spéciale réunie à Spandau, où les dernières épreuves ont eu lieu. Cette arme avait été donnée à un bataillon de chasseurs à pied de la garde qui a figuré aux grandes manœuvres de Stargard.

Le gouvernement prussien désire que la fabrication du nouveau fusil commence immédiatement, et il se propose, malgré les discussions avec la Chambre, de demander les crédits nécessaires pour l'exécution de ce travail. Les rapports parvenus au ministre de la guerre établissent que le soldat n'a plus confiance dans l'ancien fusil et qu'il est indispensable de lui donner sans retard l'arme nouvelle.

La dépense nécessaire pour la confection de cette arme est considérable et les populations de l'Allemagne du Nord commencent à trouver très lourdes les charges militaires qui leur sont imposées par l'ambition de la Prusse.

☞ Deux nouveaux opéras pour le bénéfice de Susan Galton, ce soir, à l'Académie de Musique.

Dernièrement, le train express de Paris à Bordeaux venait de s'arrêter à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, et les voyageurs étaient descendus du wagon, lorsque l'un d'eux, M. Chevet, le restaurateur du Palais Royal, à Paris, s'aperçut qu'on lui avait [illegible] en billets de banque, renfermé dans un petit [illegible] [illegible] [illegible] de M. Chevet qui fit aussitôt sa déclaration au commissaire de surveillance.

Aussitôt, on parla de fouiller les personnes présentes; mais, dans le trajet pour aller au bureau du commissaire, le filou avait trouvé moyen d'introduire le portefeuille dans un tonneau qui se trouvait sur son passage.

Un employé de la Compagnie, étant survenu, que le couvercle de ce tonneau était soulevé, regarda et y vit le portefeuille qui apporta aussitôt au commissaire.

L'heure de départ sonna; au milieu du trouble occasionné par cet incident successif, tout le monde monta en wagon, et le train partit pour Bordeaux.

Mais le télégraphe a dû marcher, et il est probable [illegible] que le voleur sera arrêté.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Le médicament réunit à lui seul les autres remèdes par les merveilleuses cures qu'il a produites; la Poudre Laboré est placée des aujourd'hui au premier rang des médicaments infaillibles usités dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

114, Royale, [illegible] Royale, [illegible]

☞ Il est [illegible] que les [illegible] [illegible] [illegible] A vendre par M. S. Hedrick, [illegible] Canal. ☞

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr. C. McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE.

[illegible]

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?
Avez-vous [illegible] de douleur au côté?
Avez-vous de la constipation?
Avez-vous des glaires?
Avez-vous [illegible]?
Avez-vous [illegible]?
Avez-vous de [illegible]?
Avez-vous de la [illegible]?
SOUFFREZ-VOUS DES PILULES DU Dr. McLANE
Avez-vous [illegible]?
Avez-vous des [illegible]?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous des [illegible]?
Avez-vous [illegible]?

ANCIEN ET EFFICACE.
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr. McLANE
[illegible]

Ce remède n'a [illegible] les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. [illegible]

FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

DÉCÉDÉ hier soir à 8 heures et demie, à l'âge de 20 ans et 9 mois, CHARLES H. BARBEY, fils d'ADRIEN BARBEY et d'ERMINIE MARTIN.

Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Lawrance, Kohn et Edouard Martin, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu CE SOIR à 4 heures précises. Le convoi partira du No. 120 rue des Remparts.

Décédé hier matin, à 4 heures, JN. AUGUSTE LABARTHE, né à Genève en Suisse, âgé de 63 ans, et résident de la Louisiane depuis 42 ans. Les membres de sa famille, ainsi que ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, 12 novembre, et partira du No 218 rue Poydras, à 2 heures P M.

De la part de son frère. J. J. LABARTHE.

Décédée hier, 11 novembre, à sept heures et demie du soir, AGALICE CONROTTE, Vve T. R. Hyde, âgée de soixante neuf ans. Le convoi partira de sa dernière demeure No 85 rue Bourgogne, entre Conti et St Louis, aujourd'hui vendredi 12 courant, à quatre heures de l'après-midi. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, sans autre invitation.

Les journaux de Washington D. C. sont priés d'annoncer ce décès.

TAPIS. TAPIS.
ELKIN & CO.,
168.........RUE DU CANAL.........168
(En face du Christ Church.)

Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN, de nouveaux genres; sur leurs TOILES cirées de toutes largeurs, STORES à nouveaux dessins, CORNICHES, FLÈCHES et BANDES, DEVANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de tables, ÉTOFFES à rideaux, GUIMPES &c., &c.

Qu'ils offrent au plus BAS PRIX.

5 sept—3m VvtC

Magasin de Tapis,
Au No 17 de la rue de Chartres,

NOUS offrons, A BAS PRIX :
TAPIS Wilton, moquette, velours, Bruxelles, Ingrain, Vénitiens, chanvre, etc.
TOILES cirées de toutes largeurs, couleurs et qualités.
NATTES—Blanches, à carreaux, fantaisie, et coco.
Stores, couvertures de tables et de pianos,
Drugget et dessous de tables en toile.
ÉTOFFES A RIDEAUX :
Brocatelle, Cotelines, Terrys, Reps,
Satin de laine, damas laine,
Rideaux dentelle, et dentelle Nottingham,
Attaches, glands, guimpes,
Crin et crin imitation,
Peluche de toutes couleurs,
Couvertures de meubles, toile et coton,
Franges, coutils à matelas, Burlaps,
Duck émaillé et moquetine,
Tiges dorées à tables, baguettes d'escaliers,
Corniches, bandes, flèches, agrafes, etc.
7nov—6l PP A. BROUSSEAU & CO.

Association des enfants de Marie.

L'ASSEMBLÉE mensuelle de cette société aura lieu au presbytère de l'Eglise St-Augustin, DIMANCHE prochain, le 14 de ce mois, à midi précis. La plus grande ponctualité est requise pour affaires des plus importantes. 12nov—3f

AVIS.

LES abonnés aux loges et places du Théâtre de l'Opéra sont informés que les billets qu'ils ont fournis sont déposés et payables à la Banque des Citoyens.

12 nov—3 EMILE WILTZ, Secrétaire.

Le Dr. JOHN H. PIKE,
CONSULTATIONS EN FRANÇAIS, EN ANGLAIS ET EN ALLEMAND,
De 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
Cabinet : au No 194 de la rue du Canal
Résidence : No 173 rue du Camp. 11 nov—3m

J. A. CELLES,
Architecte et Entrepreneur,
VIENT d'ouvrir son bureau au No 93, Passage de la Bourse, où il s'occupera des plans de constructions, devis, spécifications, prix comptant, et évaluations de bâtisses faites ou à faire. L'attention de MM. les propriétaires et de MM. les entrepreneurs est appelée sur cette annonce. Mr. A. Couvent, ingénieur civil distingué, est attaché à ce nouveau bureau, où il s'occupera spécialement des plans de ventes, arpentages, nivellement &c, &c.
Atelier pour la construction, No 221, rue Bourgogne. 26oct—1m.

Demande de Gardienne.
ON demande une gardienne d'enfant, bien recommandée.
S'adresser rue du Canal No 401. 12nov—3t

LE PLUS GRAND STOCK (AU SUD)
—DE—
Diamants, Montres, Pendules, Bijouterie et Argenterie fine.
—Au magasin de—
A. B. GRISWOLD & CO.,
Autrefois connu sous
HYDE & GOODRICH
Au coin des rues Canal et Royale,
Etablis à la Nouvelle-Orléans depuis 1816.
10mar—1m PP

AVIS.
LE soussigné a l'honneur de faire savoir au public que depuis le 27 [illegible] il a acquis de Mr. B. ANTOONINI, le fond de l'ancien établissement de meubles d'articles de bois et autres, [illegible] rues de Chartres et Levée [illegible]
C. ANTOONINI.

C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
AU NO 111 DE LA RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans.
(Etabli depuis trente ans)
OFFRE
TOUTE espèce de lunettes et verres perfectionnés pour la vue, instruments optiques, de toute espèce, [illegible]

[illegible]

ORANGES !! ORANGES !
500,000 Oranges à vendre [illegible]
J. B. VANDOR & Co.
[illegible]

Transfert de Cabinet.
[illegible]

AVIS.
[illegible]

Salle de Billard St-Charles.
[illegible]

Margaret Haughery,
Boulangerie mécanique à vapeur de MARGARET.
Nos 74, 76 et 78 de la rue de la Nlle-Levée
[illegible]

DRAPS
ET CASIMIRS,
Au-dessous du prix coûtant.
TOUT LE STOCK DE DRAPERIE
de l'ancienne maison
[illegible] GIRAUD & COUTEUX.
[illegible]

Draperie française
C. COUTEUX,
[illegible]

CUISINIÈRE ET BLANCHISSEUSE
ON désire [illegible]

Bureau de Santé,
ETAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]
S. C. RUSSELL, D. M.
2nov—1f Secrétaire du Bureau.

LE PREMIER SUR LA PLACE.
LE PREMIER POUR L'ETENDUE DE L'ASSORTIMENT,
—ET—
LE PREMIER POUR LA VARIÉTÉ DES GENRES !!
LEON GODCHAUX,
ANNONCE qu'il est prêt à répondre à toutes les demandes possibles en fait
D'HABILLEMENTS,
Aux Nos 81 et 83 de la rue du Canal,
—Et—
aux 213 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.
HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour Soirée.
HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour Promenade.
HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour tous les Jours.
LINGERIE, LINGE DE PEAU.
ARTICLES DE FANTAISIE,
CHAPEAUX, ETC., ETC.
CHEVIOTS D'ECOSSE—importés—(article tout à fait nouveau).
La manufacture s'occupe, [illegible] faire des vêtements de saison.
Habillements d'Habitations,
(Un grand Stock.)
Je [illegible] convaincre de satisfaire les acheteurs, de quelque genre de vêtements qu'il ait besoin. Je demande seulement qu'ils viennent examiner mon assortiment et s'assurer de mes facilités dans le commerce d'habillements.
LEON GODCHAUX,
Nos 81 & 83 de la rue du Canal,
Nos 213 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.
26 sept—

Charbon ! Charbon Charbon,
COAL
Charbon Pittsburgh, Cannel anglais et Anthracite, de la meilleure qualité, livrés dans toutes les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché, par
W. G. COYLE & CO.,
Bureau, No 138 de la rue Gravier.
Dépôts, Coin Magasins et Girod, Coin Julia et Water.
12 nov—3f

CHARBON. CHARBON.
COAL
C. TYLER, bureau No 15 de la rue Carondelet.—Dépôt, au pied de la rue Erato. Charbons Pittsburgh, Cannel anglais et anthracite, livrés dans tous les quartiers de la ville et à bord des steamers, aux plus bas prix du marché et sans frais de charroi.
27 oct—2 mo. C. TYLER.

Charbon ! Charbon ! Charbon ;
JAS. M. PETERSON,
Marchand de Charbon, No 164 de la rue Gravier.
Dépôt, No 39 de la rue Dauphine.
COAL
Les familles, les bateaux à vapeur, les presses à coton et les planteurs sont approvisionnés, comme de coutume, par contrat, ou par chargements de bateaux, aux plus bas prix du marché. 29 sept—2m

JOHN E. SMITH.
MARCHAND DE CHARBON
(Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Bureau, coin Carondelet et Gravier.—Dépôt de Charbon, au pied de la rue Calliope, et de la rue de l'Esplanade, Nlle-Orléans, Le.
COAL
Il fournit du Charbon aux presses, aux hôtels, aux fonderies et approvisionne les familles — au plus bas prix du marché.
Il appelle aussi l'attention toute spéciale des détaillants sur son stock de charbon. 5 sept—3m

EDWARD BEALS, Jr......ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
COAL
Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.
Bureaux : No 20 de la rue Carondelet.—Dépôts, sur la Levée, au ferry du Troisième District, et au coin des rues Louisa et Levée. On reçoit les ordres aux deux endroits. 4août—6m

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que ce quinzième jour d'octobre de l'année de N. S. Seigneur mil huit-cent-soixante-neuf,

Par-devant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la N.-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et en présence des témoins sous-signés.

Se sont présentées les parties dont les noms sont signés, stipulant pour elles-mêmes et pour ceux qu'elles représentent, et qui ont déclaré que, profitant des droits [illegible] [illegible]

ARTICLE I.

Cette Compagnie sera connue et [illegible] sous le nom de MECHANICS' AND TRADERS' INSURANCE COMPANY [illegible]

ARTICLE II.

Cette Corporation est créée dans le but de faire les affaires d'Assurance d'incendie, de rivières et de mer, [illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

ARTICLE XIV.

[illegible]

ARTICLE XV.

[illegible]

A. J. Aiken,	G. W. Logan jr,
Thos B. Bailey,	J. A. Lane,
J. A. Braselman,	Robt. L. Moore,
Isaac B[illegible],	J. Myers
J. D. Coop	T. C. Murray,
G. W. Couch,	R. H. Nolte,
A. Pinner Bader,	P. Oglesby,
F. M. Eckford,	A. B. Pierson,
R. Gee,	C. R. Raney,
Charles A. Green	A. N. Smith,
N. C. Gilbert	J. Pinckney Smith,
Wm. J. Britton,	J. P. Todd
J. L. Hass,	Edw. Thompson,
A. B. Isoro,	T. Waterman,
S. L. James,	Fred. Wing.

ARTICLE XVI

Les actionnaires de la Compagnie, à une assemblée [illegible] [illegible]

J. PINCKNEY SMITH,
BRITTON & MOORE,
J. A. LANE,
R. C. & M. OGLESBY,
JAMES BUCKNER & CO.
A. KO. HUREAU & CO.
A. DELPIT & CO.
CORS, DELONDE & CO.
A. ELDER BADER & CO.
BEN. GEISON,
CHAS. A. GREEN,
AVENDANO BROS.
SLOCOMB BALDWIN & CO.
LLOYD R. COLEMAN, et autres.

J. A. MOORE, W. H. GREENLEAF, } Témoins
A. MAZUREAU, N. P.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original [illegible] Nouvelle-Orléans, le [illegible] novembre 1869.

A. MAZUREAU, N. P.

Liste des Souscripteurs :

J. Pinckney Smith	[illegible]	Levy & Hess	[illegible]
James Buckner & Co	[illegible]	Moses & [illegible]	[illegible]
R. C. & M. Oglesby	[illegible]	R. H. Nolte	[illegible]
Aiken & Wall	[illegible]	Pole & Murray	[illegible]
Britton & Moore	[illegible]	A. H. Pierson	[illegible]
J. A. Braselman & Co	[illegible]	C. R. Raney	[illegible]
Thos B. Bailey	5,000	A. N. Smith	[illegible]
L. Bloom & Co	5,000	J. P. Todd	[illegible]
Brittin & Newell	5,000	Edw. Thompson	5,000
Cobb, Delonde & Co	[illegible]	T. S. Waterman	5,000
Ed. Conrad	[illegible]	D. J. C. Beard	3,000
A. Elder Bader & Co	[illegible]	C. S. Whitcomb	[illegible]
		M. W. Chew	[illegible]
		D. D. Campbell & Co	[illegible]
Eckford & Cage	[illegible]	E. S. Drew	2,500
Ben. Geison	[illegible]	W. C. Simpson & Co	2,500
Chas. A. Green & Co	5,000	Stevenson & Banning	2,500
J. A. Grant & Co	5,000	J. A. Lane	[illegible]
A. R. Jones	5,000	C. C. Delaney	2,500
Geo W. Logan Jr.	5,000	Chas. G. Johnsen	2,000
A. H. D. Mazo	2,000	Emanuel Bach & Co	[illegible]
Tu. Hasan	2,000		
Lattie Dutton & Co	[illegible]	H. E. Moran & Co	2,000
Levy & Bumpel	2,000	Permier, Reid & Co	2,000
A. R. Myers	2,000	J. M. Schwartz	2,000
A. Richerson & Co	2,000	J. B. Sharp & Co	[illegible]
M. Turner	2,000	Joseph Eason	[illegible]
P. Meland	1,500	Julia Aldige	[illegible]
Avendano Bros.	1,000	Edw. Booth & Co	[illegible]
L. F. Berte	1,000	M. Bolow	[illegible]
R. L. Bruce	1,000	Colomb, Brooks & Co	[illegible]
Jacob Burckett & Son	1,000	R. Conn	1,000
G. W. Couch	1,000	J. R. Conway	1,000
H. M. Crooke	1,000	L. R. Coleman	1,000
P. Clancy	1,000	J. L. Dumeas & Co	1,000
A. Delpit & Co	1,000	Paulin Durel	1,000
James Desban	1,000	Z. Foley	1,000
St Clair Desring	1,000	W. T. Harder	1,000
J. A. Gresham	1,000	A. Heyman	1,000
George D. Hite	1,000	F. Israel	1,000
E. W. Hunting[illegible]	1,000	Lehman, Godchaux & Co	1,000
Fred. A. Johnson	1,000	Joseph O'Brien	1,000
A. Miltenberger & Co	1,000	H. M. O'Malley	1,000
		Payan & Z[illegible]	1,000
Moulor & Dunas	1,000	Seymour, Jewell & Co	1,000
B. O'Connell	1,000	Felix Saron	1,000
R. Piggle	1,000	Slocomb, Baldwin & Co	[illegible]
J. B. Seconds	1,000	Henry Shaw	1,000
A. Schwab	1,000	D. Thomson	1,000
W. B. Seager	1,000	Henry Tilton	1,000
Schaefer & Co	1,000	M. Terry	1,000
Ernest Turpin	1,000	P. S. Wiltz	1,000
Fred. Wing	1,000	H. Bristol	500
Philip Werlein	1,000	Wolf & Bro.	500
Chs Engstle & Co	500	Nelson, Lanphier & Co	3,000
		Frank Smith	500

5 nov—5, 2,19,d 4dec

FABRIQUE DE CANDI

Une des plus Grandes Fabriques du Sud est exploitée par

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée, 121 & 123

Ils y fabriquent constamment
Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer (Horehound)
Candi tressé,
Candi [illegible],
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gâteaux,
Bonbons, etc.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX à mets et aux fruits. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cordons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de pomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle etc.
Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

MACARONI.
Fabriqué constamment et garanti FRAIS, toute espèce de Pâtes, telles que—
Vermicelli,
Macaroni,
Spaghetti,
Lasagnetti,
Tagliarini.

EPICES
Canelle moulue,
Poivre moulu,
Clous de Girofle moulus,
Muscade moulue,
Gingembre moulu.

EXTRAIT DE CAFÉ
Ils fabriquent constamment le véritable
Extrait de Café
Café [illegible]
Café grillé,
Grains FRAIS.
NORMAN & REISS,
No 121 et 123 de la rue Vieille Levée
[illegible] PP

E. F. MIOTON,
No 47 rue Royale,
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
Faïences, Porcelaines, Verreries, &c.,
—ET—
Articles de Ménage de tout genre.
[illegible]

Teintures à la Vapeur
ET
NETTOYAGES EN TOUS GENRES
E. Eug. GEORGEST,
Coin Remparts et St. Philippe
[illegible]

Argenterie et Plaqué.
E. A. TYLER,
115 - - - Rue du Canal - - - 115
[illegible]

Modes! Nouveautés!
Mme EMERY,
66.........RUE ROYALE.........66
MADAME EMERY informe les dames et le public [illegible] ARTICLES NOUVEAUX [illegible]
[illegible] CHAPEAUX nouveau modèle, [illegible]
Mme EMERY a joint à son magasin de modes un atelier de [illegible] robes et confections [illegible]
Les ordres seront exécutés dans un bref délai.
24 oct—1m

E. DUMAS,
10.........ST-CHARLES.........10
IMPORTATEUR de toute espèce de DRAPS et CASIMIRS FRANÇAIS, provenant des premières fabriques, [illegible] prix modérés. [illegible]
31oct—1m PP

LE Dr. B. A. POPE
CABINET No 138 DE LA RUE DU CANAL.
COIN CARONDELET.
ENTRÉE, No 1 DE LA RUE CARONDELET.
[illegible] PP

Propriétés à louer ou à vendre.

A LOUER.
UNE maison basse ayant quatre appartements située rue des Grandes, entre Remparts et Bourgogne, No 140. S'adresser rue des Grandes No [illegible].

A LOUER.
Deux des [illegible] portant les Nos 84 et 86 rue St [illegible] [illegible]

A LOUER.
Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.
S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No 84, rue Bienville

A VENDRE.
La maison en bois, à étage, No 121 de la rue de l'Esplanade [illegible] [illegible]
S'adresser à H. M. ROBINSON
12 nov [illegible]

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE
Pour la Machine à Coudre de
Grover & Baker,
Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.
Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nouvelle Orléans Louisiane
[illegible] PP

G. L. FEVRE,
148.........RUE ROYALE.........148
IMPORTATEUR DE
VIEUX VERNIS [illegible] Maroquins, [illegible] Chevreaux, Doublures, Articles de fantaisie pour Chausseurs et Dames. Assortiment complet d'Outils de Cordonniers, Tiges de Bottes et Bottines.
ELASTIQUE TERRY
Cuir à Harnais, Semelle de Cincinnati et New York, Peaux de Crocodile—tannées.
Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.

Bureau de la Presse à Coton de la 7ème.
Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1869.

CONFORMÉMENT à la charte de cette Compagnie une élection de sept Directeurs, pour la même, aura lieu, au Bureau de la Compagnie, le LUNDI, 15 du courant, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

J. V. CHAFFRY,
5nov—10f Secrétaire.

Pianos, Musique
ET
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46.........RUE ROYALE.........46
IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD,
(avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord)
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL &c. &c.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c. &c.
Le tout offert à des prix excessivement réduits.
23mai—1an—mPP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 11 NOVEMBRE—CLASSE 7

[illegible]

Les tirages [illegible] [illegible] de la Compagnie.
C. T. HOWARD, Président.
Rue St Charles [illegible]
En témoignage, nous apposons [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane
ADAM GIFFEN
JOHN L. LEWIS
F. F. WILDER
Commissaires.
☞ Méfiez-vous de [illegible] ☞

Etat de la Louisiane,
Bureau du Trésorier,
[illegible]

A PARTIR de [illegible] [illegible]

Robes et Confections.
[illegible]
Mme F. THIBOUT
QUI depuis dix années [illegible] [illegible] leur bon patronage.
2oct—1m

Le Dr.
ROBERT HUNTER,
DE NEW YORK
Fondateur du Medical Specialist [illegible] et Dispensaire [illegible] à New York, et auteur d'un [illegible] sur la Nature et les Causes de la [illegible]
DE LA
Consomption des Bronches, de l'Asthme des Catarrhes
ET
ESSAIS DE MÉDECINE POPULAIRE.
Gorge, les Poumons, le Cœur, etc.
[illegible]
Traitement des Maux de Gorge et de Poitrine
No 155, RUE DU CANAL
LE Dr HUNTER [illegible]
[illegible]

Dépôt de Glaces françaises et allemandes
La plus grande maison des Etats du Sud dans ce genre d'affaires.
L. UTER,
No 49 RUE ROYALE No 49
Entre les rues de la Douane et Bienville
OFFRE en vente [illegible]
[illegible]

P. MALLARD.
Enc. Royale et Bienville.
[illegible]
CHANGEMENT DE LOCAL

F. R. JUSTUS,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
—DE—
Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds,
A transféré son magasin [illegible]
—AU—
No. 178 DE LA RUE DU CANAL
(Près [illegible])
[illegible]

Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds,
Qu'il vendra à aussi bon marché [illegible]
Les personnes qui [illegible]
On trouvera chez moi le Véritable Bon Marché
17 oct—1m

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes
EMPLOYEZ LE
SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL
ET DU
NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ
DE STERN.
LES INCOMPARABLES ENGRAIS
NOIR ANIMAL de toutes les qualités en magasin
LOUIS STERN & BROS, [illegible]
[illegible]

FABRIQUE DE TABAC
A LA VAPEUR
J. P. SARRAZIN,
Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti
(Succursale No 205 de la rue de [illegible])
Importateur de Pipes et de tous articles de Fumeur.
LE soussigné offre [illegible]
[illegible]
Prix très modérés
[illegible]

TABAC
SOUS TOUTES LES FORMES
USINE A VAPEUR
[illegible]

☞ Continuellement [illegible]

Agence générale d'affaires. Bureau de placement et d'émigration pour les deux sexes, rue Toulouse 37
LES planteurs et les propriétaires demandent des employés [illegible]
[illegible] S. TOURRE
3 nov ☞

J. J. ALBERT,
60...*Rue Douane*...60
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre
Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c. &c.
Convenable pour le détail de la ville et ceux des marchands de la campagne.
1er janv—1an